

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV

Question écrite n° 46005

Texte de la question

M. Gilbert Barbier attire l'attention de Mme le secretaire d'Etat aux transports sur la situation des projets TGV et la place du Jura dans ceux-ci. Les decideurs de ce departement s'inquietent de l'evolution des projets comme le TGV Rhin-Rhone et le TGV Macon-Geneve. Leur realisation risque de se faire aux depens du Jura. Pourtant le trace le plus court entre Paris et la Suisse traverse ce departement. Dans cette meme logique, la liaison Rhin-Rhone entre Strasbourg et Lyon passe par Dole. La solution de l'interconnexion des trains a grande vitesse par la cite jurassienne se revele la moins couteuse en termes d'investissements et de frais d'exploitation que ceux envisages dans le sud de la Bourgogne. Il lui demande si le Gouvernement est pret a prendre en compte cette donnee fondamentale.

Texte de la réponse

Les projets de TGV Rhin-Rhone et Macon-Geneve sont inscrits au schema directeur des liaisons ferroviaires a grande vitesse adopte en avril 1992. L'itineraire retenu comme l'ensemble des fonctionnalites de ces deux projets ont ete l'objet de debats largement ouverts a l'occasion des discussions relatives a l'elaboration du schema directeur. Ces deux realisations ne se situent toutefois pas sur un meme plan. Le TGV Macon-Geneve est un projet franco-suisse qui necessite un accord entre les deux pays. Au prealable, des etudes economiques et financieres doivent etre realisees afin de determiner les conditions de mise en oeuvre de ce projet. En ce qui concerne le TGV Rhin-Rhone, la premiere phase entre Mulhouse et Dijon se trouve aujourd'hui, a l'issue d'un debat sur la legitimite du projet et ses grandes fonctionnalites et apres les etudes preliminaires, dans une phase d'avant-projet sommaire. C'est durant cette phase que le trace et les caracteristiques de la ligne doivent etre precises pour permettre sa meilleure insertion locale.

Données clés

Auteur : M. Barbier Gilbert Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46005 Rubrique : Transports ferroviaires Ministère interrogé : transports Ministère attributaire : transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6425 **Réponse publiée le :** 24 mars 1997, page 1560